

DELLE (90)
Projet de restructuration du site industriel
« LISI Delle 1 » au 28 faubourg de Belfort

Complément au formulaire CERFA n°14734-03

A17/10B – Juin 2017

Table des matières

1	Localisation et description du projet.....	4
2	État initial environnemental – enjeux environnementaux	8
2.1	Géomorphologie et topographie.....	8
2.2	Géologie, sols et pollutions potentielles	8
2.2.1	Géologie locale	8
2.2.2	Résultats des sondages	8
2.3	Nature et biodiversité.....	9
2.3.1	Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique	9
2.3.2	Natura 2000.....	10
2.4	Eaux et milieux aquatiques.....	15
2.4.1	Hydrologie et hydrogéologie.....	15
2.4.2	Alimentation en eau potable.....	15
2.4.3	Zones humides	16
2.4.4	Zone de répartition des eaux	16
2.5	Nuisances et risques	17
2.5.1	Bruit.....	17
2.5.2	Risque d’inondation	17
2.5.3	Risque industriel.....	18
2.5.4	Risque sismique.....	26
2.5.5	Risques Mouvements de terrain	26
2.6	Patrimoine architectural et paysager	26
2.6.1	Paysage.....	26
2.6.2	Site inscrit ou classé, monument historique	27
3	Impacts du projet sur l’environnement	28

3.1	Ressources en eau	28
3.2	Ressources en matériaux.....	28
3.3	Milieu naturel	29
3.3.1	Impacts locaux.....	29
3.3.2	Impacts sur les zones naturelles (Natura 2000 et ZNIEFF).....	29
3.3.3	Consommation d’espace.....	29
3.4	Risques, Nuisances et commodités de voisinage	29
3.4.1	Risques naturels	29
3.4.2	Risques sanitaires.....	30
3.4.3	Trafic, déplacements.....	30
3.4.4	Nuisances sonores.....	30
3.4.5	Vibrations	30
3.5	Pollutions.....	30
3.5.1	Pollution de l’air	30
3.5.2	Rejets d’eau pluviale	31
3.5.3	Effluents	31
3.5.4	Déchets.....	31
3.6	Impacts cumulés avec d’autres projets	31
4	Synthèse des impacts et mesures	32
5	Auteurs et sources.....	34
5.1	Auteurs	34
5.2	Sources	34
5.2.1	Projet.....	34
5.2.2	Études préliminaires.....	34
5.2.3	Cadre réglementaire et données locales.....	34
5.2.4	Sites institutionnels	35

1 Localisation et description du projet

La commune de Delle est située dans le Territoire de Belfort, à proximité de la frontière suisse. Elle est traversée par l’Allaine, s’écoulant du sud au nord.

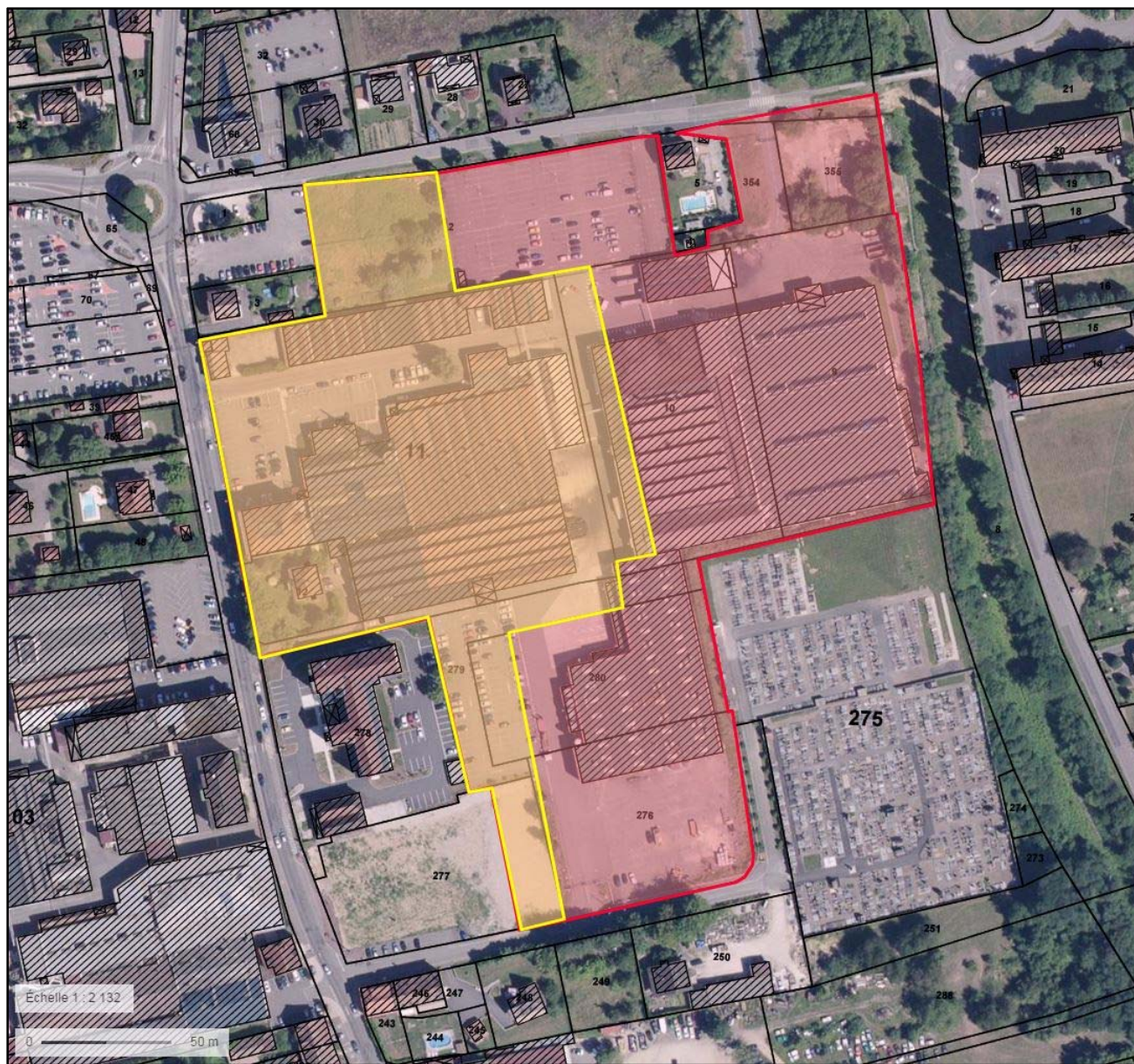
Le projet concerne la restructuration de l’usine LISI Automotive située au 28 faubourg de Belfort. Celle-ci occupe un terrain de 5,49 hectares. Le projet, mené par la SODEB en collaboration avec LISI Automotive, ne concerne que 2,46 ha.

Tableau 1 : Liste des parcelles cadastrales accueillant l’usine LISI Automotive et le projet

Section	Parcelle	Superficie cadastrale	Surface projet
BI	7	270 m ²	-
BI	9	7 308 m ²	-
BI	10	7 705 m ²	1 873 m ²
BI	11	15 687 m ²	15 687 m ²
BI	12	1 359 m ²	1 359 m ²
BI	13	14 m ²	14 m ²
BI	276	5 167 m ²	75 m ²
BI	279	2 074 m ²	1 688 m ²
BI	280	4 472 m ²	787 m ²
BI	354	1 000 m ²	-
BI	355	1 608 m ²	-
BI	362	6 456 m ²	2 454 m ²
BI	365	995 m ²	8 m ²
BI	367	783 m ²	669 m ²
TOTAL		54 898 m²	24 614 m²

Le projet est délimité :

- au nord-ouest par la rue du Douanier Dauphin Vados et une maison privée (au n°2),
- à l’ouest par le faubourg de Belfort, et par une maison individuelle (au n°28T) et l’agence Pôle Emploi (au n°30),



- au sud-ouest par un bâtiment de services « Les Dominicaines » (au n°24), puis le restaurant Mc Donald (au n°1 rue du cimetière),
- au sud par la rue du cimetière,
- au sud-est par le cimetière communal,
- et au nord-est par la voie ferrée Delle-Belfort en cours de travaux pour réouverture courant 2018.

Figure 1 : Limites de l'emprise de l'usine LISI (en rouge) et superposition du périmètre aménagé – IGN Géoportail – Photographie aérienne 2013

Le projet vise à restructurer le site industriel de LISI Automotive, avec cession foncière de la partie réaménagée à la SEM Sud Développement.

Le projet comprend :

- des démolitions : bâtiment en sheds au nord, zone centrale (toit en sheds) du bâtiment de la parcelle 11, la maison murée jouxtant la transformateur au coin nord-ouest,
- la construction d'un bâtiment de 2000 m² environ, munis de quais, accolés à

l'usine existante, servant de parc à fils et venant se substituer aux vieux bâtiments actuellement utilisés à cet usage,

- la restructuration du pôle tertiaire du site sur 3000 m² environ, avec certaines fonctions de siège de LISI Automotive restées à Delle, les bureaux de l'usine ainsi que des locaux sociaux communs,
- la création d'un nouvel aménagement extérieur, dont parkings et espaces verts.

Figure 2 : Plan des bâtiments à démolir dans le cadre du projet – Fond Géoportail 2013





Figure 3 : Plan
d'aménagement en phase
Avant-Projet –EURL Atelier
d'architecture Jean-Louis
VADAM – Mai 2017

2 État initial environnemental – enjeux environnementaux

2.1 Géomorphologie et topographie

Le site s’inscrit dans la vallée de l’Allaine, dans un contexte urbain de zone industrielle ancienne.

La topographie générale du secteur est marquée par une légère pente vers l’ouest, avec une altitude d’environ 365 m NGF d’après la carte IGN au 1/25 000.

2.2 Géologie, sols et pollutions potentielles

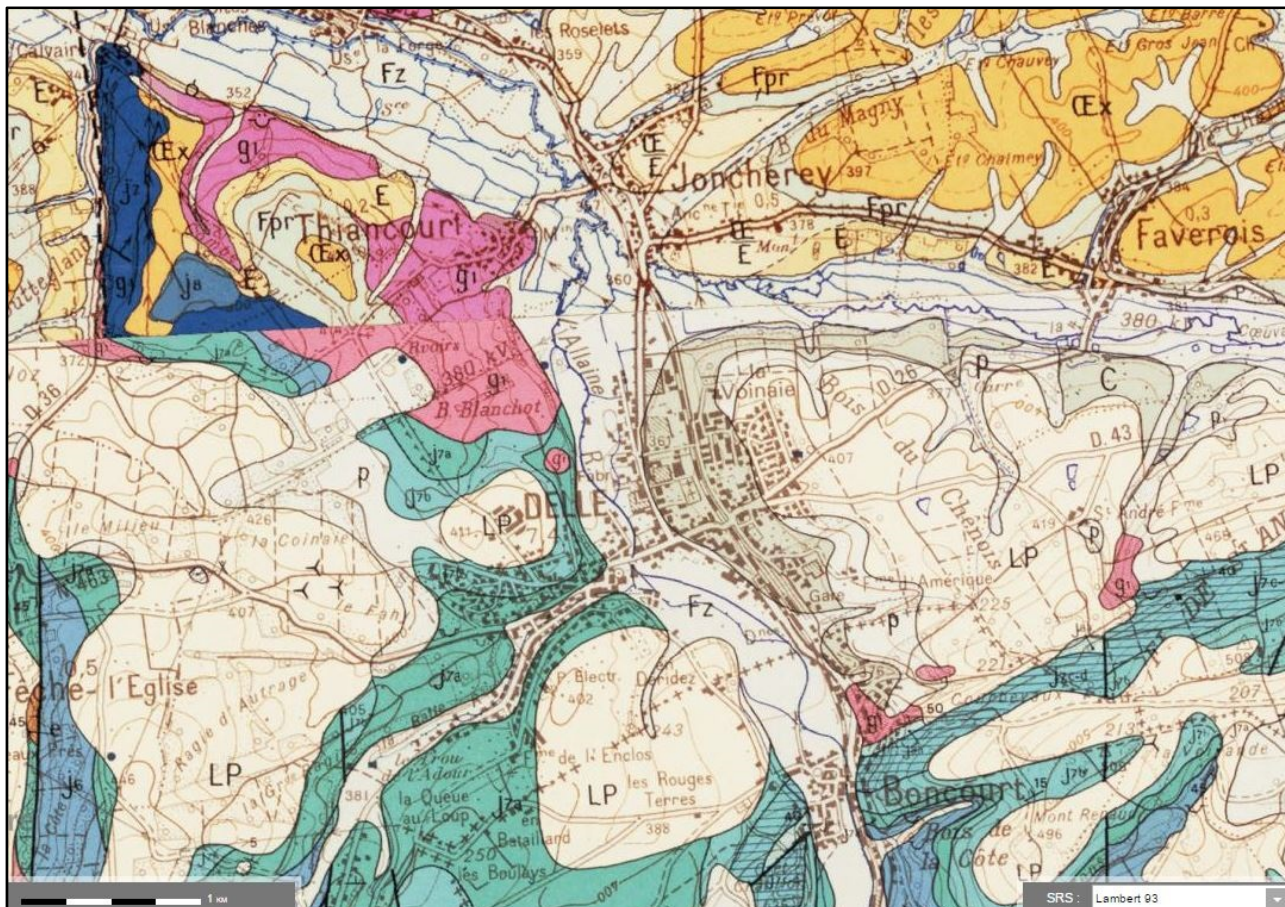
2.2.1 Géologie locale

Le site s’appuie sur des remblais d’une épaisseur maximale de 2 mètres, surmontant des colluvions argilo-limoneuses voire sablo-graveleuses (légende C), reposant soit sur les marnes, calcaires et conglomérats du système de Bourogne, datant de l’Oligocène inférieur (noté g1), soit directement sur les Marnes à Astartes du Kimméridgien inférieur (noté j7b), caractérisés par un ensemble de marnes renfermant des intercalations de calcaires fins, des plaquettes de calcaire oolithique et des calcaires gréseux.

Figure 4 : Extrait des cartes géologiques de Delle et Belfort – BRGM Géoportail

2.2.2 Résultats des sondages

L’étude géotechnique réalisée en mars 2017 a mis en évidence la coupe suivante sur les 6 sondages destructifs :



- Une dalle béton sur 0,05 à 0,3 m d'épaisseur ;
- Des remblais constitués de graviers, cailloux calcaires et siliceux et débris de béton et brique sur 0,3 à 0,75 m d'épaisseur ;
- Des matériaux argilo-limoneux marron et brun-vert, renfermant localement quelques blocs calcaires et poches d'argiles molles ;
- Le substratum marno-calcaire beige, gris et brun-roux, reconnu entre 5,0 et 8,0 m de profondeur et jusqu'à la base des sondages arrêtés dans cet horizon à 12,5 m. cet horizon peut être altéré en tête sur 1,5 à 2,0 m d'épaisseur.

2.3 Nature et biodiversité

2.3.1 Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Le site d'étude est voisin de la ZNIEFF de type II des « Etangs du Sundgau » (430010415) s'étendant sur 3 669 ha sur les communes de Boron, Chavannes-les-Grands, Courtelevant, Delle, Faverois, Florimont, Jonchery, Lepuix-Neuf, Réchésy, Suarce et Vellescot.

Située à 385 mètres (mesure des points les plus rapprochés) au nord-est (et à l'est), la ZNIEFF est caractérisée par une densité très importante d'étangs, la plupart artificiels et dont l'existence est permise par une combinaison de facteurs climatiques et édaphiques : abondance des ruisseaux, forte pluviométrie, faible pente des terrains, imperméabilité relative des sols et faible qualité agronomique.

La forêt, omniprésente sur le territoire, limite le développement de la végétation périphérique des plans d'eau. En fonction des caractéristiques chimiques des eaux et de leur niveau de trophie (richesse en éléments nutritifs) et de la nature des groupements végétaux, on peut distinguer 3 types de situations :

- Les étangs oligo-mésotrophes à nitelles, pauvres en éléments nutritif et à pH acide (inférieur à 6.4). Ils hébergent, entre autres, la nitelle flexueuse, le scirpe épingle et l'élatine à six étamines. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figurent les étangs Carré, de la Grosse Taille et Sire Claude, ce dernier recelant la seule station connue de nitelle gracile du département et la marsilée à quatre feuilles, strictement protégée en Europe. L'étang de la Grille mérite une mention particulière car il abrite 2 espèces menacées à l'échelle nationale : la marsilée à quatre feuilles et l'élatine à trois étamines
- Les étangs méso-eutrophes à Potamogeton trichoides, plutôt basiques (pH compris entre 7 et 7,5) et moyennement riches en éléments nutritifs, sont colonisés par le potamot à feuilles capillaires, le rubanier rameux et la petite douve. Dans cette catégorie et parmi les plus remarquables figure l'étang au Prince.
- Les étangs mésotrophes présentent une position intermédiaire entre les étangs à nitelle et ceux à Potamogeton trichoides. Parmi les plus remarquables, il convient de signaler les étangs Chièvre et le Gros Étang, ce dernier abritant deux espèces protégées au niveau régional, la litorelle des marais et la naïade mineure.

On observe également une diversité des groupements forestiers hygrophiles et milieux associés : aulnaie-frênaie, aulnaie sur sols marécageux, saulaie arbustive, roselière, mégaphorbiaie, cariçaie,...avec quelquefois, pour chacun d'eux, une belle surface (étang de Fousse-magne, Faverois, Grandvillars,...). L'intérêt est moindre dans les autres forêts si ce n'est l'étendue des massifs et leur fort impact dans les échanges faunistiques : chênaie-charmaie-(hêtraie) neutrophile à acidophile, chênaie-hêtraie-(charmaie) mésoacidophile à acidophile avec, dans tous les cas, les formes mésophiles et hygrophiles.

Depuis longtemps, le Sundgau est connu pour son avifaune et, dans ce secteur, les espèces observées lors de la nidification, en migration ou à l'hivernage sont à la fois nombreuses et peu communes : faucon pèlerin, pygargue à queue blanche, balbuzard pêcheur, bondrée apivore, milans noir et royal, busards des roseaux et saint Martin, chevêche d'Athéna, blongios nain, butor étoilé, bihoreau gris, héron pourpré, grande aigrette, fuligule milouin, cigognes blanche et noire, râle d'eau, marouette ponctuée, différents limicoles, pics noir, mar et cendré, torcol fourmilier, pies grièches grise et écorcheur.

Pour ce qui concerne les batraciens, les étangs forestiers constituent des lieux de reproduction privilégiés pour des espèces comme la grenouille rousse ; ils abritent également une espèce peu commune : la rainette verte. Cette dernière, protégée en France, est très exigeante par rapport à la structure du milieu. La végétation riveraine, herbacée et arbustive, doit être bien développée et ensoleillée. En outre, le maintien durable de la rainette verte est étroitement lié à l'existence de réseaux de milieux où les populations, au renouvellement rapide, sont interconnectées.

La forte représentation des milieux aquatiques et hygrophiles ainsi que leur diversité autorisent le développement d'un cortège de libellules très riche comptant plusieurs espèces remarquables : leste dryade, leste verdoyant, agrion nain, cordulie à deux taches... Les papillons de jour ne sont pas en reste avec deux espèces protégées : le damier de la succise et le cuivré des marais ainsi que deux espèces liées aux lisières humides, le grand sylvain et le petit mars changeant.

2.3.2 Natura 2000

Les « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » appartiennent au réseau Natura 2000 pour les habitats et pour les oiseaux sous les références FR4301350 (SIC) et FR4312019 (ZPS).

Ce site a une surface de 5 114 hectares, intégrant une partie de la commune de Delle.

Description et intérêt

Le site s'impose comme un pivot remarquable des corridors écologiques européens à double titre. En premier lieu, ce site fait la jonction entre les massifs des Vosges et du Jura en s'appuyant sur les systèmes prairiaux et les boisements situés à l'est des importantes zones urbanisées du Territoire de Belfort. La seconde liaison cruciale est assurée par le positionnement central du site entre les grands cours d'eau et zones humides du nord-est, du Doubs et ceux de la plaine rhénane, contribuant ainsi, à plus grande échelle, à la connexion historique Rhin-Aar-Doubs-Rhône.

Les vallées et étangs sont situés dans une zone largement boisée, ce qui confère au site un intérêt patrimonial à grande échelle en tant que continuité écologique allant des Ardennes et des massifs rhénans aux extrémités de l'Arc alpin.

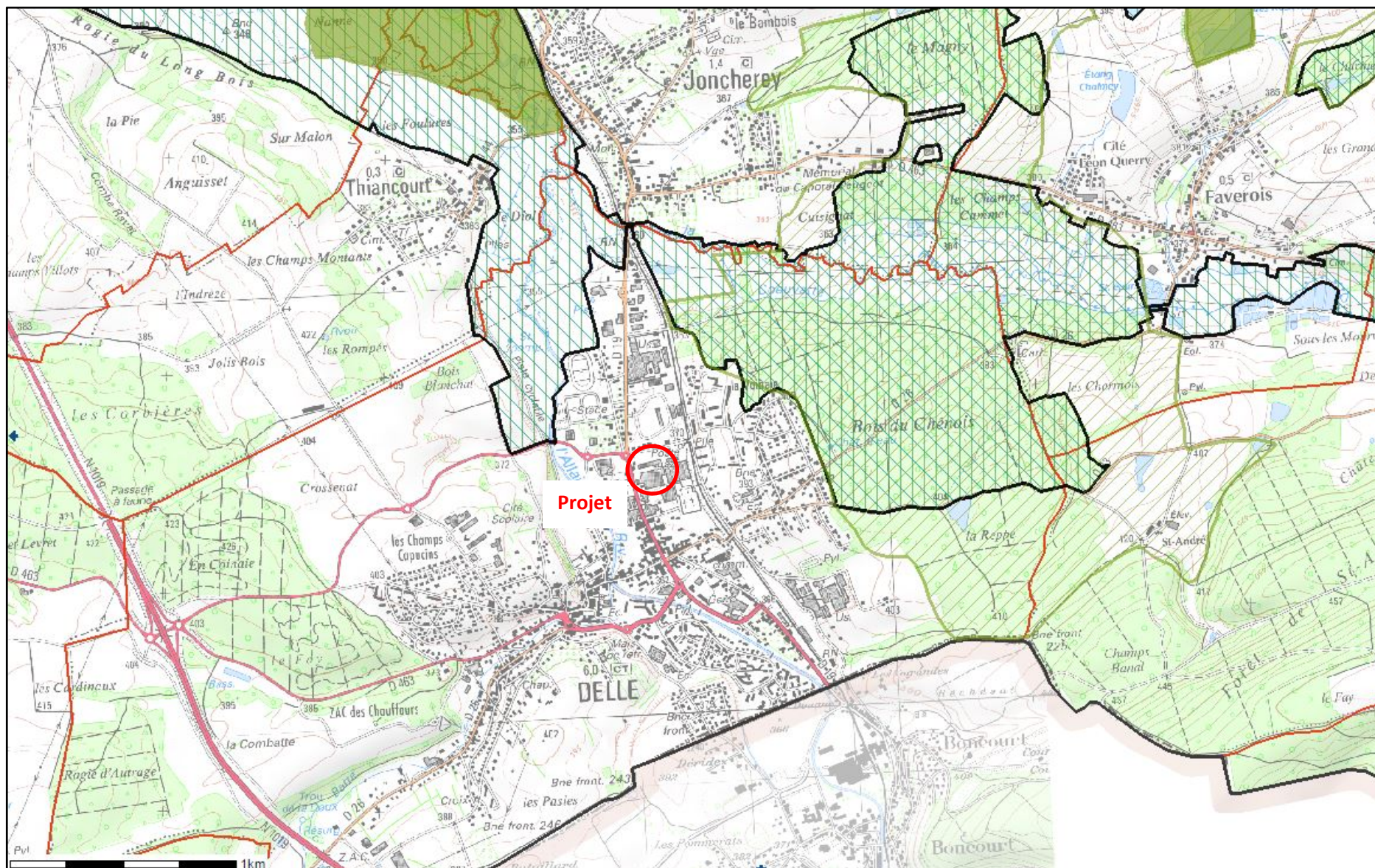


Figure 5 : Situation du projet par rapport au réseau Natura 2000 et aux ZNIEFF – CARMEN DREAL Bourgogne-Franche Comté

Les vallées de la Bourbeuse, de la Madeleine, de la Saint Nicolas, de la Coevatte et de la Vendeline sont caractérisées par de nombreux groupements végétaux remarquables tels que :

- la végétation aquatique enracinée de l'association à myriophille en épi et à nénuphar jaune, assez commune mais spectaculaire. Elle s'installe dans les méandres et les zones de courant calme abritant fréquemment une espèce protégée, le Butome en ombelle,
- les formations arbustives ou arborescentes hygrophiles : saulaies, aulnaies, aulnaies-frênaies,
- les formations à hautes-herbes : mégaphorbiaies, roselières et cariçaies avec la présence de la Nivéole d'été, autre plante protégée.

Quant aux étangs, ils sont l'une des caractéristiques majeures du Territoire de Belfort. Nombreux (1500 à 2000 dont 600 d'une taille supérieure à 5 ares), ils couvrent une superficie conséquente de l'ordre de 1200 ha.

Les conditions climatiques et édaphiques sont favorables à leur existence. L'abondance des ruisseaux, la forte pluviométrie, la faible pente des terrains, le caractère imperméable du sous-sol (alluvions anciennes d'origine vosgienne ou rhénane et alluvions récentes), et la faible qualité agronomique de certaines terres ont permis leur maintien sur la zone.

La forêt, de type chênaie-charmaie mésotrophe, occupe les terrains qui se ressient le mieux et vient en contact avec des chênaies pédonculées installées sur les terrains les plus humides. Localement, des sols acides permettent l'expression d'une hêtraie-chênaie acidiphile. L'aulnaie-frênaie alluviale, enfin, se développe sur les sols engorgés des bas-fonds, en bordure de ruisseau. Même si ces forêts humides couvrent une surface restreinte des vallées, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types de forêts confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts sont soumises à une exploitation peu intensive.

La faune contribue également à la valeur biologique du site. La Bourbeuse est classée en rivière de deuxième catégorie ; elle est réputée pour sa grande richesse piscicole qui comprend le Brochet, le Chabot, la Bouvière et la Vandoise. La Saint Nicolas et la Madeleine ne sont pas en reste avec la présence de la Loche d'étang, de la Lamproie de Planer, et de la Bouvière, espèces d'intérêt communautaire.

Les étangs forestiers constituent des lieux de reproduction privilégiés pour des batraciens comme la Grenouille rousse ou le Sonneur à ventre jaune, protégé au niveau européen. Ils abritent également 2 autres espèces peu communes : la Rainette verte et la Grenouille des champs. Cette dernière, quasiment en voie d'extinction en France, trouve dans quelques rares étangs du Sundgau belfortain et alsacien des milieux de survie. Quant à la Rainette verte, également très menacée, elle est exigeante par rapport à la structure du milieu : la végétation riveraine, herbacée et arbustive doit être bien développée et ensoleillée. En outre, le maintien de la rainette sur un secteur est étroitement lié à l'existence d'un réseau de milieux naturels où les populations, au renouvellement rapide, sont interconnectées.

Enfin, les zones humides du site présentent un intérêt entomologique élevé. Plus d'une vingtaine d'espèces de libellules sont présentes comme la Leste dryade, ou la Cordulie à deux taches, espèce rare en Franche-Comté, affectionnant les plans d'eau vastes pourvus d'une ceinture de végétation bien développée. Quelques papillons protégés au niveau national peuvent également être rencontrés tels que le Grand sylvain ou le Damier de la Succise. Le

Cuivré des marais, papillon de l'annexe II de la directive habitats trouve, quant à lui, refuge dans les prairies humides de la Vallée de la Bourbeuse. Cette diversité d'insectes est bénéfique à de nombreuses espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certains de leurs gîtes de reproduction sont situés dans les clochers des églises (Rougemont-le-château, Morvillars, Étueffont, etc.). D'importantes colonies (plusieurs centaines d'individus) de Grand murin, ou encore de Vespertilion à oreilles échancrées prospectent sur le site.

Habitats et espèces protégées

Tableau 2 : Liste des habitats d'intérêt communautaire du site FR4301350

Type d'habitat	Code	Intérêt prioritaire
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130	
Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.	3140	
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150	
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260	
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270	
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	6210	* sites d'orchidées remarquables
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	6230	X
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	6510	
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	X
Hêtraies du Luzulo-Fagetum	9110	
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	9160	
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion	9180	X
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	9190	

Les espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution présentent sur le site de la «Pelouses de la région vésulienne et vallée de la Colombine » sont regroupées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Liste des espèces d’intérêt communautaire du site
FR4312019

Nom scientifique	Nom français	Type de présence
Espèces inscrites à l’annexe I de la Directive « Oiseaux »		
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Reproduction (migratrice)
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Reproduction (migratrice)
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d’Europe	Sédentaire
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	Sédentaire
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Sédentaire
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Sédentaire
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	Reproduction (migratrice)
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	Concentration (migratrice)
<i>Ixobrychus minutus</i>	Blongios nain	Concentration (migratrice)
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Héron bihoreau	Concentration (migratrice)
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	Concentration (migratrice)
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Reproduction (migratrice)
<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche	Concentration (migratrice)
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbuzard pêcheur	Concentration (migratrice)
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Concentration (migratrice)
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	Concentration (migratrice)
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	Reproduction (migratrice)
Espèces animales inscrites à l’annexe II de la Directive « Habitats »		Groupe
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échanquées	Mammifères
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Mammifères
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	Invertébrés
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Invertébrés
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	Invertébrés
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	Poissons
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	Poissons
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	Poissons
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de rivière	Poissons
<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d’étang	Poissons
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	Amphibiens
<i>Dicranum viride</i>	Dicrane vert	Plantes
<i>Marsilea quadrifolia</i>	Fougère d’eau à quatre feuilles	Plantes

2.4 Eaux et milieux aquatiques

2.4.1 Hydrologie et hydrogéologie

Hydrologie

Delle est traversé par l’Allaine, s’écoulant du sud au nord, et qui reçoit 2 affluents sur le territoire communal : le ru de la Batte au sud en rive gauche et la Coeuvalte (ou Covatte) en limite nord en rive droite.

Hydrogéologie

Au droit du site, la nappe à l’affleurement est celle des Cailloux du Sundgau : alluvions fluviales grossières, siliceuses, déposées dans une paléovallée à la fin du Tertiaire. Ce mode de dépôt induit une hétérogénéité d’épaisseur et de composition des cailloux du Sundgau et ainsi de l’épaisseur de la nappe. Cette nappe est recouverte par les loess (dépôts éoliens fins) d’épaisseur variable (0 à 9 mètres), qui masquent les reliefs préexistants et assurent une protection superficielle de la nappe des cailloux du Sundgau.

À l’ouest du site, il existe également la nappe alluviale de l’Allaine ; contenue dans les sables et graviers calcaires, parfois argileux, de 2 à 3 mètres d’épaisseur. La nappe est présente entre 1,2 et 2 mètres de profondeur.

Ces 2 nappes sont en contact dans le secteur d’étude. De plus, des circulations d’eau erratiques ont lieu dans les formations marno-calcaires à la faveur de leur fracturation et des variations de faciès. Le sens d’écoulement d’après les suivis piézométriques est vers le nord/nord-ouest.

Au droit du site, des arrivées d’eau sont rencontrées vers 3 mètres de profondeur et le niveau piézométrique est stabilisé vers 2 mètres de profondeur (donnée Pz1 le 11/04/16 : -2,19 m/repère).

Masses d’eau

Les masses d’eau identifiées par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse à proximité du site sont :

- L’Allaine, de la source à la Bourbeuse (FRDR630a) – appartenant au bassin Allaine – Allan (DO_02_01)
- Le Ruisseau de la Batte (FRDR11203)
- Ruisseau La Coeuvalte (FRDR12081)
- Aquifère des Alluvions du bassin de l’Allan (dont Savoureuse) (FRDG363)
- Aquifère des Cailloux du Sundgau dans le bassin versant du Doubs (FRDG172)
- Aquifère des Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort (FRDG238)

2.4.2 Alimentation en eau potable

L’eau potable distribuée à Delle provient du captage de Faverois, dans la nappe des Cailloux du Sundgau.

Ce captage fait l’objet d’une déclaration d’utilité publique depuis 1974, qui a été mise à jour par l’arrêté n°2012348-0004 en instaurant des périmètres de protection. Ceux-ci ne concernent pas le site étudié. Il est exploité par ma Communauté de Communes du Sud Territoire.

Auparavant, Delle était alimenté par le Puits de Delle ou Puits Allaine, situé en aval du site, en rive gauche. Ce captage n’est plus exploité pour des raisons de qualité de l’eau (depuis 2012 *a minima*). Il était équipé pour une production de 6 000 m³/jour.

2.4.3 Zones humides

La cartographie de la DREAL (Carmen) ne fait pas mention de la présence de zone humide sur ou à proximité immédiate du site étudié.

Les zones humides les plus proches correspondent à la plaine inondable de l’Allaine.

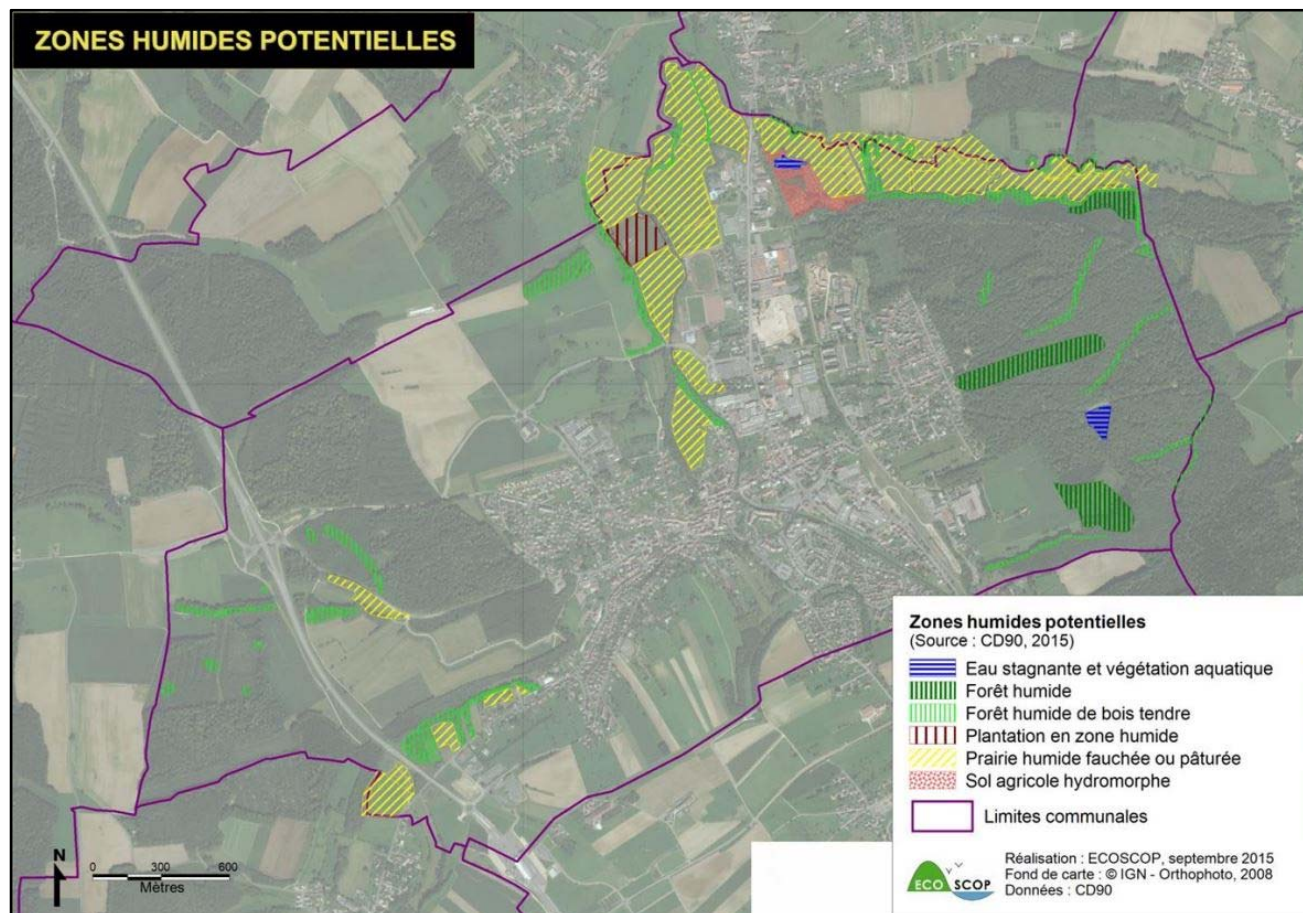
Les zones humides potentielles répertoriées dans le cadre du diagnostic pour l’élaboration du PLU excluent le site.

Figure 6 : Zones humides potentielles - Extrait du diagnostic réalisé dans le cadre du PLU –CD90 2015

2.4.4 Zone de répartition des eaux

Les Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sont définies en application de l'article R211-71 du Code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

La carte des ZRE du bassin Rhône-Méditerranée, établie en décembre 2015, ne mentionne aucune masse d’eau présente à proximité de la zone d’étude.



2.5 Nuisances et risques

2.5.1 Bruit

Dans le Territoire de Belfort, les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) concernent l'autoroute A36, la RN1019, les routes départementales et les voies communales de Belfort dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) dépasse 8200 véhicules par jour.

Seul le PPBE de la RN 1019 impacte le territoire de Delle.

Depuis la déviation de cette route entre Morvillars et Delle, en service depuis 2005, la commune n'est plus directement impactée.

Aussi, aucune action n'est prévue sur cette zone par le PPBE.

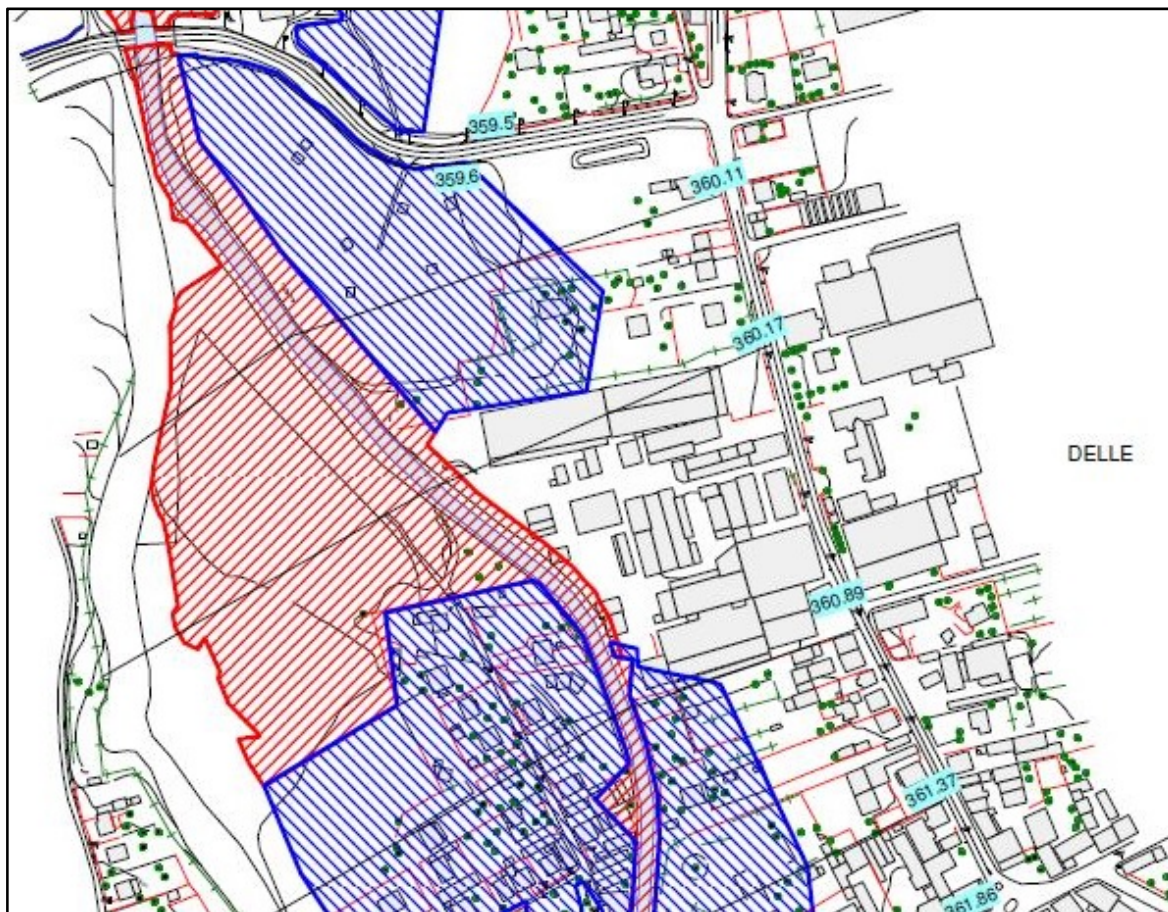
La protection des riverains concernent les abords de la route, à 250 mètres de part et d'autre. Ainsi, les constructeurs de locaux d'habitation, d'enseignement, de santé, d'action sociale et de tourisme dans ces zones sont tenus de se protéger du bruit par mise en place d'isolants acoustiques à garantir des niveaux sonores résiduels à l'intérieur inférieurs manière à 35 dB(A) le jour et 30 dB(A) la nuit.

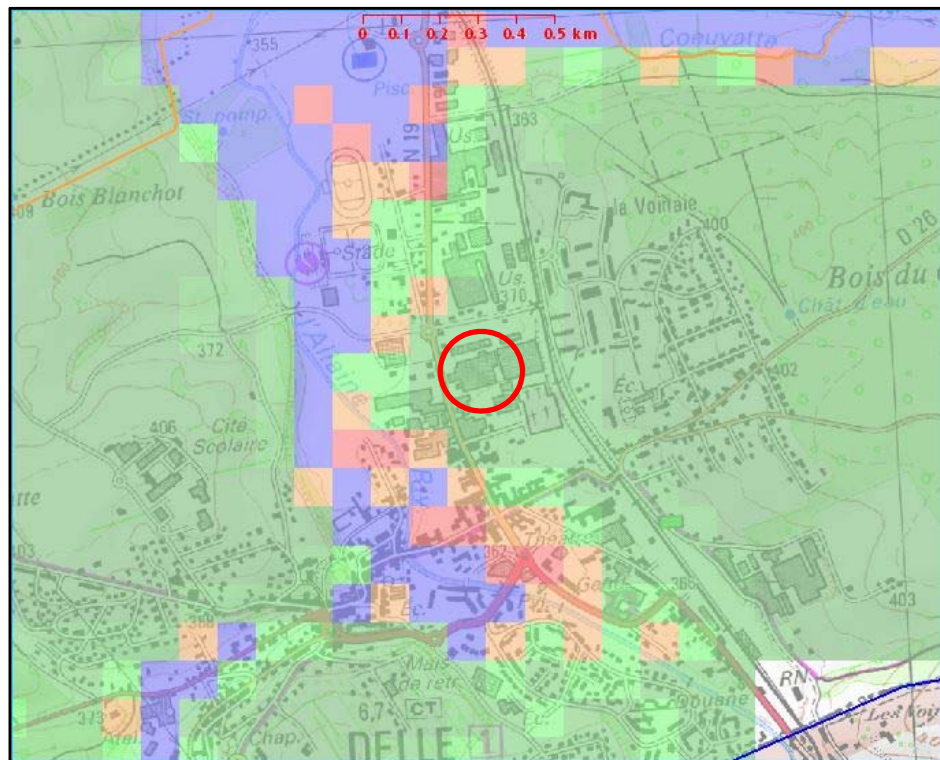
2.5.2 Risque d'inondation

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation du Bassin de l'Allaine englobe la commune de Delle. Il a été approuvé le 12 juillet 2004.

Le secteur d'étude n'est pas inclut dans la cartographie réglementaire du PPRI, établi que une crue centennale.

Figure 7 : Extrait du zonage réglementaire du PPRI du Bassin de l'Allaine sur la commune de Delle





D’après le site inondationsnappes.fr du BRGM, dont un extrait de la cartographie est présenté ci-dessous, la sensibilité du site aux remontées de nappe est très faible.

Figure 8 : Extrait de la carte d’inondation par remontée de nappe - BRGM

2.5.3 Risque industriel

La commune de Delle n’est concernée par aucun plan de prévention des risques technologiques (PPRt)

L’usine de fabrication de produits métalliques, faisant l’objet du projet de restructuration, est une installation classée en régime d’enregistrement, non Seveso.

Tableau 4 : Rubriques ICPE concernées par LISI Automotive Former

Rubri. IC	Ali.	Date auto.	Etat d'activité	Rég.	Activité	Volume	Unité
1131	2c	22/03/2002	En fonct.	D	Toxiques (emploi ou stockage)	-	t
1180	1	22/03/2002	A l'arrêt	D	POLYCHLOROBIPHENYLES, ...TERPHENYLES	3200	L
1432	2b	22/03/2002	En fonct.	DC	Liquides inflammables (stockage)	24,200	m3
207		15/10/1810	A l'arrêt	2	GAZ DE VILLE, GAZ HOUILLE (FABRICATION)	-	
211	B1b	15/10/1810	En fonct.	D	GAZ COMBUSTIBLES LIQUEFIES (DEPOTS)	23	m3
2560	B1		En fonct.	E	Supérieure à 1000 kW	1785	kW
2561		22/03/2002	En fonct.	D	Métaux et alliages (trempe, recuit ou revenu)	-	
2563	1		En fonct.	E	Supérieure à 7500 l	30150	l
2565	2a	22/03/2002	A l'arrêt	A	METAUX ET MATIERES PLASTIQUES (TRAITEMENT DES)	23000	L
261BIS	A2	15/10/1810	A l'arrêt	D	LIQUIDES INFLAMMABLES (INSTALLATION REMPLISSAGE)	-	m3/h
272	A2	15/10/1810	A l'arrêt	3	MATIERES PLASTIQUES RESINES SYNTH. (EMPLOI)	-	
2910	A2	22/03/2002	En fonct.	DC	Combustion	6,390	MW
2920	2b	22/03/2002	A l'arrêt	D	Réfrigération ou compression (installation de) pression >10E5 Pa	295	kW
2925		22/03/2002	En fonct.	D	ACCUMULATEURS (ATELIERS DE CHARGE D')	53	kW

Basias

La base de données BASIAS recense les sites industriels abandonnés ou non et donc susceptibles d’être pollués.

Le site est également référencé dans BASIAS sous le n°FRC9000405 : « Lisi Automotive Former, anc. S.A. Former, anc. Armex S.A., anc. SARL A.T.M.I., anc. GFD, anc. SIDBO, anc. SID ». À noter que LISI Automotive s’est étendu au sud sur le site anciennement UDD, référencé FRC9001027 ; néanmoins cette zone n’est pas concerné par le projet.

Tableau 5 : Activités de l’usine recensées dans BASIAS (FRC9000405)

Libellé Activité	Date de début	Importance	Informations supplémentaires
Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	31/03/1950	Autorisation	
Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	31/03/1950	Autorisation	
Décolletage	31/03/1950	Autorisation	
Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	22/11/1965	Autorisation	
Dépôt ou stockage de gaz	22/11/1965	Autorisation	Stockage de 7 m ³ de propane, 53 m ³ d'oxygène et de 120 kg d'ammoniac
Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	17/05/1972	Déclaration	10 m ³ de gasoil et 5 m ³ d'essence
Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	31/01/1983		
Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets (indépendants ou associés aux cimenteries)	31/01/1983	Déclaration	
Transformateur (PCB, pyralène, ...)	30/10/1986	Déclaration	
Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	19/09/1988		
Chaudronnerie, tonnellerie	09/10/1993		
Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	1997		
Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	2000		
Compression, réfrigération	2000		

En plus de la liste des activités (en page suivante), la fiche BASIAS mentionne 2 accidents survenus dans l'usine : en 1983 : le déversement de 5m³ de lessive de lavage dans l'Allaine et en 1988, le déversement d'huiles usagées également dans l'Allaine.

Basol

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

L'usine de LISI Automotive est référencée sous le n°90.012.

En date du 9 février 2015, le site « Delle 1 » connaît une problématique de pollution des sols et des eaux souterraines par les solvants chlorés liée aux activités historiquement exploitées sur le site.

Plusieurs études ont été réalisées sur ce site par ICF ENVIRONNEMENT en 2002. Celles-ci ont mis en évidence un impact aux hydrocarbures, au cuivre, au cadmium et au zinc dans les sols au droit du site et un impact en composés organohalogénés volatils dans les eaux souterraines en aval du site.

En 2006, un diagnostic approfondi et une Étude Détaillée des Risques ont mis en évidence :

- la pollution des eaux souterraines au droit du site par les composés organochlorés,
- la détection de Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène sur certaines campagnes d'analyses de l'Allaine, et,
- des concentrations en hydrocarbures et métaux lourds dans les eaux souterraines inférieures aux limites de détection des laboratoires. L'Étude Détaillée des Risques conclut à la nécessité de poursuivre la surveillance de la qualité des eaux souterraines, de mettre en place une servitude relative à l'usage des eaux souterraines et de réaliser des mesures de remontée de gaz et des calculs de risques sanitaires.

Une campagne de mesures d'air ambiant réalisées en 2007 a mis en évidence l'absence d'anomalies dans l'air ambiant liées au dégazage des solvants chlorés.

Un plan de gestion a été transmis à l'inspection des installations classées en 2009. Celui-ci prévoit un confinement de la pollution (partiellement réalisé), la désactivation des voies de transfert et une surveillance accrue des concentrations en Trichloroéthylène et Tétrachloroéthylène. Il propose aussi de mettre en place des servitudes visant à interdire l'usage de l'eau à des fins d'Alimentation en Eau Potable (AEP), remplissage des piscines ou tout autre usage récréatif et arrosage des vergers et potagers.

Ce plan de gestion a été jugé insuffisant par l'inspection des installations classées qui a demandé des compléments en 2011 avec réitération en 2012 et 2014.

Des investigations de pré-localisation des sources de pollution ont été réalisées en août 2013 et ont mis en évidence la présence d'une ou deux sources de pollution dans le milieu eau souterraines, principalement de trichloroéthylène et tétrachloroéthylène.

Par arrêté préfectoral complémentaire n° 2014343-0001 en date du 9 décembre 2014, le Préfet du Territoire de Belfort a imposé à LISI AUTOMOTIVE FORMER la réalisation d'études visant à une caractérisation qualitative (au plus tard au 28/02/2015) puis précise des sources de pollution (au plus tard au 30/09/2015) et à l'actualisation du plan de gestion de la pollution en composés organo-halogénés volatils (au plus tard au 30/09/2015). L'inspection des installations classées est en attente de ces études.

Un suivi semestriel de la qualité des eaux souterraines (nappe des colluvions située au-dessus de la nappe des Cailloutis du Sundgau) est réalisé sur site et hors site depuis décembre 2001. Le réseau de surveillance des eaux souterraines comporte 4 piézomètres, dont un en amont et trois en aval, et deux puits.

En parallèle, dans le cadre de la cessation de son activité de traitement de surface, l'exploitant a fait parvenir à l'inspection des installations classées un mémoire de cessation partielle d'activité accompagné d'un diagnostic de pollution des sols.

Conformément à l'article R. 512-39-1 du Code de l'environnement, l'exploitant a pris les mesures nécessaires pour assurer la mise en sécurité de l'atelier de traitement de surface. Les produits et déchets ont été évacués vers un centre de traitement agréé, la plupart des équipements de l'atelier ainsi que la station d'épuration interne à l'établissement ont été démantelés et évacués par un prestataire, le risque incendie et explosion est supprimé et la limitation d'accès est assuré par la clôture du site.

Le diagnostic de pollution des sols au niveau de l'atelier de traitement de surface réalisé par ICF ENVIRONNEMENT a mis en évidence :

- la présence de métaux et composés inorganiques dans le sous-sol de la zone de traitement de surface (zingage) et de la station de traitement des effluents,
- la présence d'hydrocarbures dans les sols de l'ancienne station de traitement des effluents, et,
- la présence de COHV dans les sols et les eaux souterraines de la zone de l'ancienne station de traitement des effluents. Ce diagnostic conclut que, compte tenu de l'activité industrielle actuelle du site et de l'existence de dalles béton en bon état général éliminant les risques sanitaires liés au contact direct, aucune investigation complémentaire du sous-sol de l'atelier de traitement de surface est préconisée à ce stade.

Informations complémentaires fournies par l'exploitant

LISI Automotive a confié à BURGEAP une mission d'investigations complémentaires, mise à jour du plan de Gestion et d'Interprétation d'État des Milieux, suite aux différentes études et au plan de gestion réalisés en 2014 et 2015 par ICF, ayant mis en évidence un impact sur la qualité des sols et de la nappe, principalement par des solvants chlorés.

Le rapport du 15/02/2017 (V2) a pour objectif de répondre aux demandes de la DREAL (courrier du 1^{er} décembre 2015) :

- mener des investigations complémentaires afin de circonscrire les zones sources, le panache de pollution et la mise à jour des masses de panaches et de solvants chlorés observés,
- vérifier les risques de drainage de la pollution par les sablons des réseaux enterrés qui passent au niveau de la zone I,
- positionner l'objectif de dépollution des sols vis-à-vis d'un éventuel impact sur les eaux souterraines et des objectifs du SDAGE,
- tenir compte dans la réalisation du schéma conceptuel des possibles usages hors site au droit du panache de pollution et le cas échéant des cibles potentielles,
- modifier le plan de gestion en tenant compte des résultats des investigations complémentaires,
- proposer un échéancier à court terme pour le démarrage des premiers essais pilotes,
- proposer sur la base du plan de gestion complété, une stratégie de dépollution et un échéancier de réalisation.

Des investigations complémentaires ont donc été menées sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol en vue de compléter la caractérisation de l'état environnemental du site et, sur la base de ces données, d'établir un plan de gestion.

État environnemental du site

Les investigations complémentaires de BURGEAP menées sur site ont montré :

- dans les sols : la présence de COHV dans les sols, notamment en trichloroéthylène (TCE), tétrachloroéthylène ou perchloréthylène (PCE) et cis 1,2 dichloroéthylène (DCE). Les résultats d'analyses sont cohérents avec les données antérieures,
- dans les gaz des sols : la présence de TCE sur site en teneurs supérieures aux valeurs de référence. Hors site, les composés volatils sont mesurés en traces ou ne sont pas détectés,
- La présence de TCE et PCE dans les eaux souterraines sur PZ1bis. Les études antérieures ont montré de fortes teneurs en composés dissous, notamment TCE et PCE avec les teneurs les plus fortes à proximité des sols présentant les plus fortes concentrations.

L'interprétation des résultats à l'aide du logiciel OREOS® a montré la présence de 5 zones sources concentrées, localisées dans la tranche des argiles de la zone saturée, entre 4 et 7 m de profondeur.

Une IEM a été menée pour vérifier la compatibilité entre l'état du site et les cibles hors site. Cette IEM a montré que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés hors site.

Mesures de gestion

Au regard du bilan coûts/avantages, la solution de gestion proposée est la suivante : excavation des zones sources, ainsi que des zones où la concentration en COHV totaux est supérieure à 50 mg/kg (marge de sécurité) et transfert des déblais en centre de traitement autorisé.

Le coût de cette solution de réhabilitation est compris entre 500 et 800 k€ HT, hors coût de démolition de bâtiment.

Indépendamment de la mise en œuvre des mesures de traitement des sources, il conviendra également de mettre en place des mesures de gestion évidentes pour les teneurs résiduelles mesurées sur site, lesquelles ont été posées comme hypothèses d'entrée de l'analyse des risques résiduels :

- recouvrement de l'ensemble du site par une couche de terres saines (30 cm pour les espaces verts), du béton ou de l'enrobé ;
- mise en place des canalisations d'eau potable dans des tranchées de matériaux sains.

Ces mesures seront transcrites dans le dossier de récolement réalisé dans le cadre de la réhabilitation du site et devront être formalisées au travers d'un dossier de servitudes pour la conservation de la mémoire du site.

Analyse des risques résiduels (ARR)

Une analyse des risques résiduels (ARR) avant-travaux a été menée.

Les résultats ont montré que dans les conditions d'études retenues et en l'état actuel des connaissances scientifiques, les risques résiduels calculés ne dépassent pas les critères d'acceptabilité et l'état environnemental du site est compatible avec l'usage futur envisagé.

Restrictions d'usage envisagées

- usage industriel uniquement,
- mise en place de nouveaux réseaux AEP dans des tranchées remplies de sablons sains.
- gestion appropriée des déblais de terrassement, maintien du recouvrement de surface et réfection si celui-ci est dégradé,
- usages plus sensibles non autorisés sans étude complémentaire. D'une manière générale, tout changement d'usage ou tout changement d'aménagement nécessitera la réactualisation d'une étude des risques sanitaires et le cas échéant la rédaction d'un nouveau plan de gestion,
- aucun usage des eaux souterraines autorisé sur site, restrictions d'usages hors site à mettre en place si ce n'est pas déjà le cas.

Travaux de dépollution

Les travaux de dépollution ont été confiés à la société OGD (groupe ORTEC). L'intervention est prévue en 2 phases :

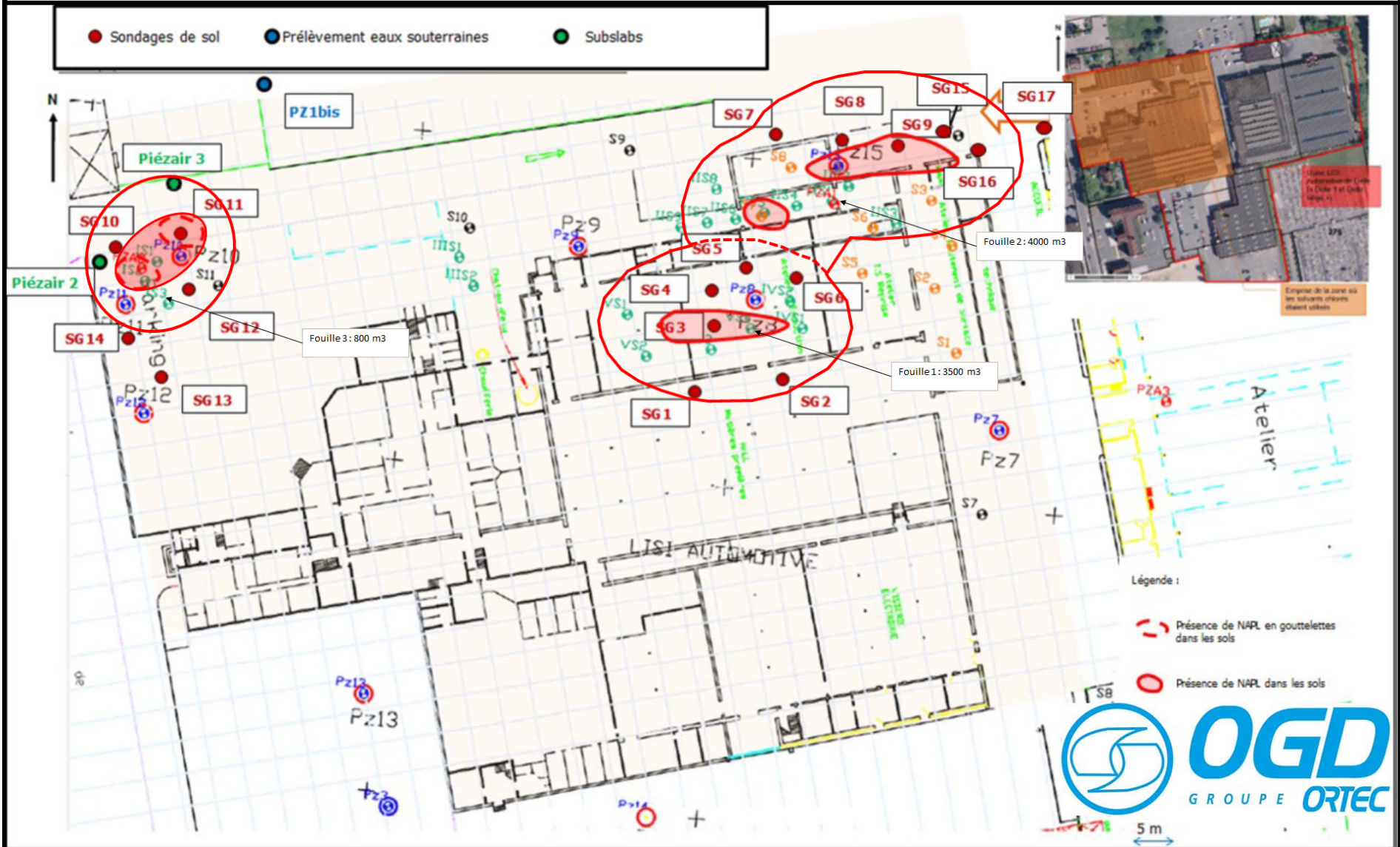
- Zone source I : 2017 (parking côté rue)
- Zones sources II et IV : 2018 (après démolition du bâtiment)

Le plan est présenté en page suivante. La méthodologie d'intervention inclut les étapes suivantes :

- La préparation administrative et technique du chantier - Préparation des documents obligatoires tels que PPSPS, PAQ, traçabilité des déchets avec demande de CAP et émission des BSD correspondants)
- Le suivi des opérations par du personnel spécialisé en dépollution
- Les mises en place et les replis des installations de chantier pour les travaux OGD (2 phases distinctes)
- Le retrait des revêtements de surface (dalle béton et enrobés) au droit des zones d'intervention : 1 350 m² d'enrobés et 2 100 m² de dalle béton
- Le terrassement à la pelle mécanique de 8 300 m³ de matériaux contaminés, issus des zones sources I, II, IV, et compatibles avec les objectifs de réhabilitation du site
- Le transport en semi-remorques bâchés des matériaux par lot de 30 tonnes
- L'élimination des terres polluées en filières externes agréées selon la répartition suivante : 2 000 tonnes en filière Biocentre (Terres contaminées par des COHV) et 50 tonnes en filière ISDD (Terres et bétons contaminées par du chrome)
- La réalisation d'analyses de réception de bords et fond de fouille afin de valider l'atteinte des objectifs de réhabilitation : Analyses de sols - paramètre COHV en délai express 24h
- Le remblaiement des zones terrassées à l'aide de matériaux du site compatibles avec les seuils de réhabilitation du site y compris la réalisation d'essai à la plaque en tête des remblaiements.
- La remise des documents de fin de chantier : BSD signés par la filière et bon de pesée associés et tableau récapitulatif des évacuations.

Figure 9

LISI AUTOMOTIVE - PLAN DE LOCALISATION DES ZONES SOURCES ET EMPRISES DES FOUILLES



2.5.4 Risque sismique

Le secteur d’étude est en zone 4 : sismicité moyenne au sens de l’article R563-4 du Code de l’Environnement.

2.5.5 Risques Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d’érosion favorisés par des actions naturelles, l’eau, ou anthropiques, terrassements ou déboisements.

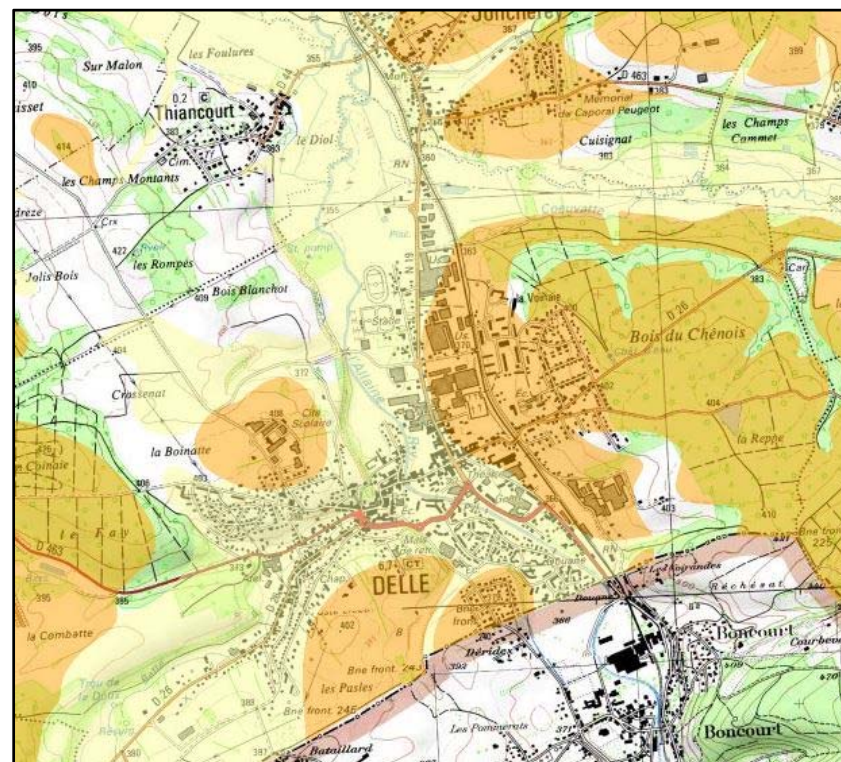
Aucune cavité n’est répertoriée à proximité du site.

Concernant le risque retrait-gonflement des argiles, le BRGM place l’ensemble du site en aléa moyen.

La prévention du risque aléa retrait gonflement des argiles passent essentiellement par des dispositions constructives adaptées pour les constructions neuves (fondations), prescrites par les études géotechniques.



Figure 16 : Carte d’aléa retrait et gonflement des argiles – Infoterre



2.6 Patrimoine architectural et paysager

2.6.1 Paysage

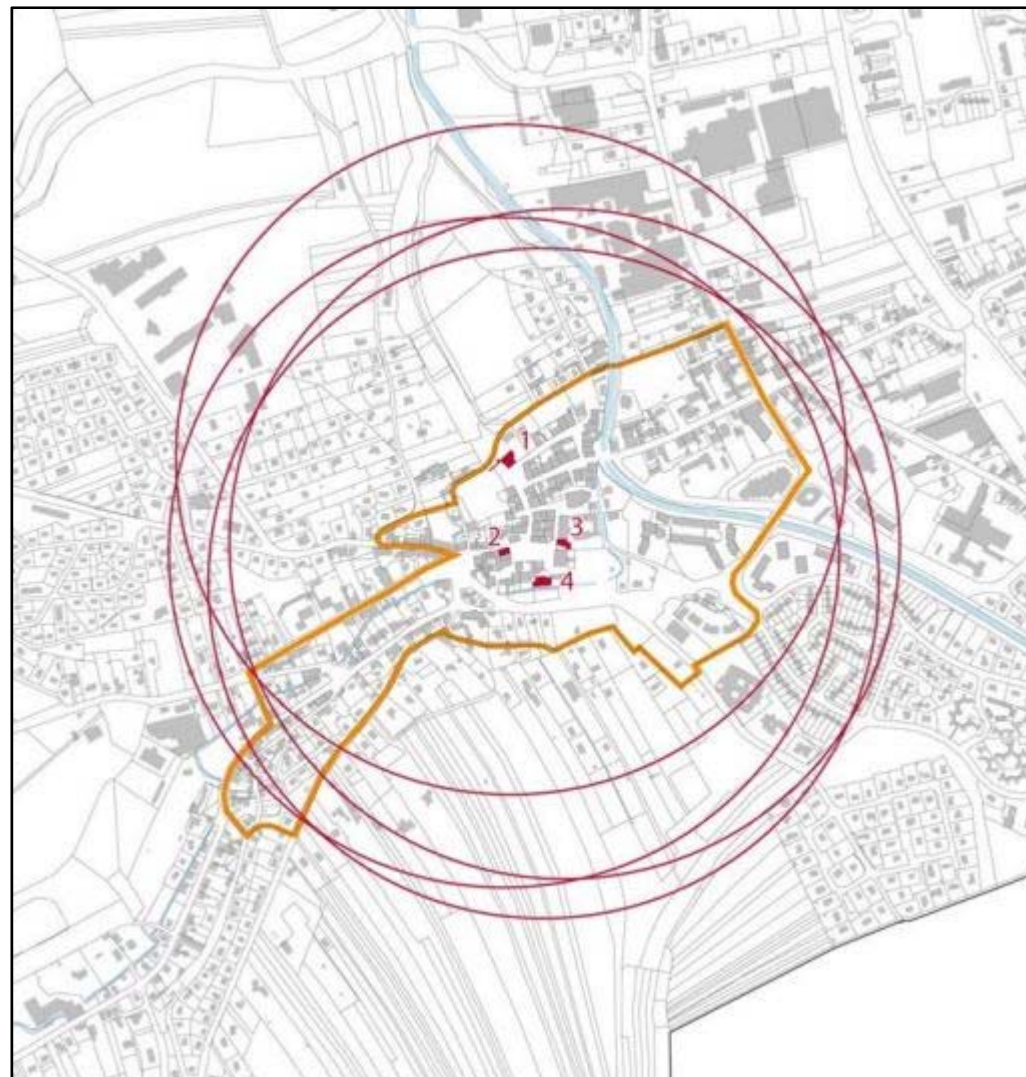
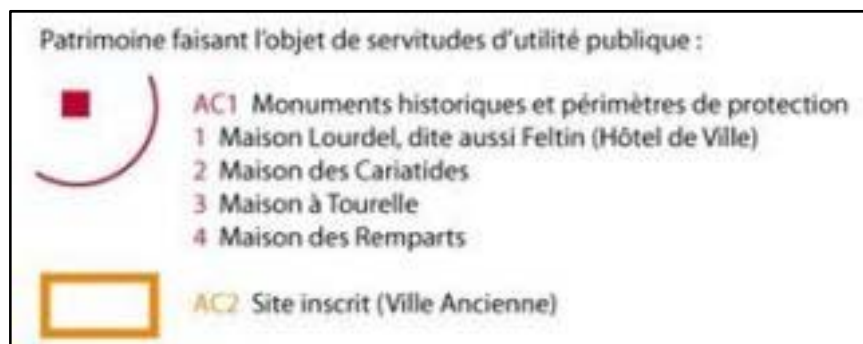
Le POS de Delle, en vigueur (PLU en cours d’élaboration) ne comprend aucune aire de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine (AVAP) ou ni zone de protection du patrimoine architectural, urbain ou paysager (ZPPAUP) sur le territoire communal.

2.6.2 Site inscrit ou classé, monument historique

Le territoire de Delle abrite le site inscrit du Centre ancien et 4 monuments historiques inscrits (maison à tourelle, hôtel de ville, maison des remparts et maison des Cariatides).

L’usine LISI Automotive est référencée depuis 2000 dans l’inventaire du Patrimoine industriel du Territoire de Belfort : « usine de décolletage et d’emboutissage de la Société industrielle de Delle, actuellement Former » (Référence Mérimée : IA90000098), sans que cela n’implique une réglementation particulière.

Figure 10 : Patrimoine protégé - Extrait du diagnostic réalisé dans le cadre du PLU – AUTB 2014



3 Impacts du projet sur l’environnement

3.1 Ressources en eau

Le projet n’implique pas de changement d’usage, donc pas de modification des prélèvements d’eau. Un réservoir d’eau incendie est ajouté pour protéger les installations à risques.

Le projet comprend le réaménagement de tout un secteur par la SEM Sud Territoire, qui n’est pas l’exploitant de l’ICPE. Ainsi, les travaux sont soumis à un régime de déclaration au titre de la Loi sur l’Eau (R214-1 et suivants du Code de l’Environnement) par la modification de la gestion des eaux pluviales, avec rejet vers le milieu naturel (Allaine) – alors que les ruissellements étaient très majoritairement dirigés vers le réseau communal auparavant.

Le dossier d’incidences au titre du R214-1 intégrera des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts du projet sur la masse d’eau – en quantitatif et en qualitatif.

3.2 Ressources en matériaux

Les matériaux issus de la démolition des bâtiments seront triés et évacués vers les filières adaptées, conformément à la réglementation en vigueur.

Concernant la dépollution des spots de pollution identifiés sur le site, le choix des filières de traitement retenues a été défini par une pondération des critères de sélection suivants :

- mode de traitement spécifiquement adapté aux caractéristiques physico-chimiques des déchets identifiés, avec une priorité donnée à la valorisation ;
- garanties sur la filière de traitement (Arrêté Préfectoral d’autorisation, pérennité de l’installation) et modalités de prises en charge (cadences, conditionnement requis),
- coût du traitement.

Les filières retenues lors de l’offre par la société OGD sont les suivantes :

- Le Biocentre OGD à TALANGE (57).
- L’installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) SUEZ à DRAMBON (21).

Les matériaux de construction des voiries et des bâtiments seront apportés. Le groupe LISI Automotive s’est constitué une charte architecturale visant à unifier le visuel de ses différents sites.

3.3 Milieu naturel

3.3.1 Impacts locaux

Le projet implique la démolition de bâtiments anciens qui comprennent des nids d’hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) et potentiellement des chiroptères.

Dans ce cadre, la SODEB a missionné le bureau d’études Biotope pour vérifier la fréquentation des bâtis à démolir par les espèces protégées (avifaune et chiroptères), émettre d’éventuelles mesures d’évitement, de réduction et de compensation si des impacts sont identifiés . Le cas échéant, un dossier de demande de dérogation pour la destruction, l’altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d’aires de repos d’animaux d’espèces animales protégées.

La continuité écologique n’est pas altérée, de même que la flore du site, quasiment inexistante aujourd’hui.

3.3.2 Impacts sur les zones naturelles (Natura 2000 et ZNIEFF)

Le site Natura 2000 le plus proche « Étangs et vallées du Territoire de Belfort » (SIC et ZPS) est caractérisé par des paysages forestiers et des nombreux étangs. Ces mêmes milieux sont également inventoriés en ZNIEFF : Étangs du Sundgau.

Le projet s’appuie sur un site industriel existant, en milieu urbain. Les espèces et habitats du réseau Natura 2000 proches ne sont pas influencés par le projet.

3.3.3 Consommation d’espace

Le projet consiste en une démolition / reconstruction sur les terrains déjà exploités par LISI Automotive.

Une zone en friche, le long de la rue du Douanier Dauphin, est aménagée pour constituer un nouvel accès principal, en remplacement de l’accès direct sur le faubourg de Belfort et complétée le parking et accueillir une réserve incendie.

3.4 Risques, Nuisances et commodités de voisinage

3.4.1 Risques naturels

Le projet s’inscrit dans la vallée de l’Allaine, sans être soumis à l’aléa inondation.

Le secteur est classé en sismicité moyenne (zone 4).

L'aléa retrait/gonflement des argiles est considéré comme moyen, ce qui est pris en compte dans le dimensionnement des fondations de bâti et de voirie.

3.4.2 Risques sanitaires

Les risques sont liés à la présence de sols pollués par les solvants chlorés, produits cancérigènes.

Les études de pollution ont compris des calculs des risques sanitaires

- pour les usagers du site (travailleurs) : les voies de transferts retenus sont l'inhalation en intérieur et en extérieurs de vapeurs depuis les sols et la nappe pour l'ensemble du site.
- pour les riverains (en aval) : les voies de transfert retenues sont l'inhalation de vapeur d'eau polluée et l'ingestion de végétaux dont l'arrosage est assuré par l'eau polluée.

Le risque sanitaire résiduel pour les travailleurs – après travaux de dépollution des spots notés I, II et IV – est jugé acceptable.

Pour les usages résidentiels ou commerciaux/industriels/tertiaires situés en aval du site, les résultats de l'IEM menée à partir des concentrations dans les gaz du sol mettent en évidence que l'état des milieux est compatible avec les usages identifiés hors site.

3.4.3 Trafic, déplacements

Le trafic routier sera identique en nombre. Le déplacement de l'accès principal vers la rue du Douanier Dauphin facilitera la circulation entrée/sortie du site par rapport à l'accès actuel, directement sur le faubourg de Belfort.

3.4.4 Nuisances sonores

Les travaux seront source de bruit. Le contexte urbain sera pris en compte dans l'organisation du chantier, en particulier sur les horaires de travail.

En phase exploitation, les bruits provoqués par l'activité seront de même ampleur qu'actuellement.

3.4.5 Vibrations

En phase exploitation, aucune vibration ne sera produite par le projet.

En phase chantier, des vibrations pourront émettre lors de la démolition.

3.5 Pollutions

3.5.1 Pollution de l'air

Le futur quartier s'implante en zone urbaine et industrielle. Les émissions liées au site et au trafic routier existent déjà aujourd'hui.

3.5.2 Rejets d'eau pluviale

Les eaux pluviales sont gérées pour répondre aux exigences de la Loi sur l'eau et au contexte local. L'infiltration n'est pas envisageable compte tenu de la pollution des sols (pollution résiduelle après travaux).

Les eaux pluviales seront collectées et acheminées vers un ou plusieurs ouvrages de rétention, permettant d'assurer le tamponnement des orages et le traitement des polluants en suspension ou adsorbés. Les eaux de voiries et parking son traitées par un séparateur à hydrocarbures. Le rejet des ouvrages se fera dans l'Allaine, via une canalisation existante, à débit contrôlé.

Le dimensionnement des ouvrages sera calculé sur une pluie vicennale *a minima*, avec surverse éventuelle au réseau (unitaire). Les effets d'une pluie centennale seront étudiés afin que les conséquences soient acceptables pour les biens et personnes.

3.5.3 Effluents

Les eaux usées, principalement des eaux sanitaires, sont dirigées vers le réseau communal, de type unitaire. Elles sont traitées dans la station d'épuration de Grandvillars. Le process industriel de LISI est économe en eau, et fonctionne principalement en circuit fermé. Les eaux incendie seront réceptionnées dans le bassin de rétention des eaux pluviales (équipé d'une vanne de sectionnement en sortie).

3.5.4 Déchets

Les déchets industriels et tertiaires continueront à être gérés par LISI.

Les terres polluées sont considérées comme des déchets dès leur excavation : elles seront acheminées comme tels par l'entreprise en charge des travaux de dépollution. Les filières de traitement et stockage sont précisées au paragraphe 3.2.

Les fouilles prévisionnelles représentent un volume total de 8 300 m³ réparties sur les 3 zones source à traiter.

3.6 Impacts cumulés avec d'autres projets

La ligne ferroviaire Delle – Belfort est en cours de travaux avant remise en service, prévue durant le 2^{ème} semestre 2018. Les travaux comprennent notamment la réalisation d'une passerelle piétonne au bout de la rue du Douanier Dauphin, voisine du site.

Les nuisances du chantier au sein de l'usine LISI s'ajoutent à celles du chantier voisin : augmentation du trafic engins, en particulier sur la rue du Douanier Dauphin, les vibrations, les bruits...

4 Synthèse des impacts et mesures

Principe de notation des effets : -3 : effet négatif fort / -2 : effet négatif moyen / -1 : effet négatif faible / 0 : pas d’effet / +1 : effet positif faible / +2 : effet positif moyen / +3 : effet positif fort

THEMES		EFFETS	Notation des effets	MESURES	Notations des effets avec mesures
SOLS	Topographie Géologie, pédologie	Artificialisation / imperméabilisation d’une zone en friche	-1	Gestion des ruissellements de cette zone	0
	Pollution des sols (COHV)	Dépollution de 3 spots identifiés	+2	Non recours à l’infiltration des eaux pluviales Maintien de l’imperméabilisation des sols	+2
EAUX	Eau souterraine	Dépollution des sources dans les sols	+1	Non recours à l’infiltration	+1
	Eau de surface	Rejet dans l’Allaine des eaux pluviales	-2	Écrêtement des pluies et traitement avant rejet	0
	Eaux usées	Allègement de la charge envoyée au réseau unitaire	+1	Gestion séparative des EP par réseau séparatif	+1
AIR	Qualité de l’air	Augmentation de la circulation en phase chantier	-1	-	0
		Trafic déporté sur une rue secondaire	+1		
NUISANCES ET RISQUES	Nuisances sonores	Démolition/Construction en phase chantier	-1	Phasage du programme	-1
	Risques naturels	Rejet des eaux pluviales à l’Allaine	-1	Débit de rejet limité, avec clapet anti-retour et surverse au réseau en cas de crue	0
	Risques sanitaires	Dépollution de 3 spots de pollution volatile (COHV)	+2		+2

THEMES		EFFETS	Notation des effets	MESURES	Notations des effets avec mesures
BIODIVERSITE ET PAYSAGE	Natura 2000 et ZNIEFF	Pas d’effet (site industriel existant)	0		0
	Espèces protégées	Destruction d’habitats potentiels pour les oiseaux et chiroptères	-2	Diagnostic écologique avec prise des mesures adaptées à la fréquentation du bâti à démolir par les espèces à enjeux	0 / -1
DECHETS	Terres polluées	Excavation, évacuation de terres polluées	+1	Gestion par une entreprise spécialisée Traitement en biocentre des solvants chlorés	+2
	Déchets industriels et tertiaire	Maintien de l’organisation actuelle	0		

Le projet prend en compte les effets sur l’environnement ; les mesures mises en place permettent de les éviter, de les réduire ou de les compenser.

5 Auteurs et sources

5.1 Auteurs

ATELIER D’ÉCOLOGIE URBAINE

Nelly DURANTON – Chef de projet

5.2 Sources

5.2.1 Projet

Plan de masse – Avant-projet sommaire – Implantation Projet (plan n°5) – Atelier d’architecture Jean-Louis VADAM – 04/05/2017

Notice Permis de construire – EURL Jean-Louis VADAM – 15/05/2017

Plan des réseaux (plan n°1002) – Usine LISI – CETEC Ingénierie – 27/03/2010

Site Delle du futur – Définition parcellaire du périmètre d’aménagement et tableau de surfaces associé – Cabinet CLERGET – Mai 2017

Notice de sécurité – Bâtiment LISI à Delle – Mai 2017

5.2.2 Études préliminaires

LISI AUTOMOTIVE - Site de DELLE (90) « Investigations complémentaires, mise à jour du Plan de Gestion et Interprétation de l’État des Milieux » - Rapport CESINE160534 / RESINE06117-02 du 15/02/2017 – Ginger BURGEAP

LISI AUTOMOTIVE – Travaux de dépollution du site de DELLE (90) – Offre technique et commerciale 9DL2015.039 – VB du 17/02/2017 – OGD (groupe ORTEC)

SEM Sud Développement – Extension d’un bâtiment industriel – Site LISI Automotive à Delle – Rapport d’étude géotechnique (mission G2 AVP) – C.17.20030 du 13/03/2017 - Hydrogéotechnique

5.2.3 Cadre réglementaire et données locales

SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021

Élaboration du Plan Local d’Urbanisme – Ville de Delle - Présentation du diagnostic et des orientations du PADD – Réunion publique du 20/09/2016

Plan d’Occupation des Sols – Commune de Delle – Modification approuvée en juin 2014

www.delle.fr

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles - Risque Inondation du Bassin de l’Allaine – Commune de Delle – approuvé le 12 juillet 2004

Complément au formulaire CERFA n°14734-03 – Projet de réhabilitation de l’usine LISI Automotive– 28 fg de Belfort à DELLE (90)

Plan de prévention du bruit dans l’environnement de la RN1019 – approuvé le 5 mars 2014

Arrêté préfectoral du 5 septembre 2000 concernant la réhabilitation et le traitement des sites et sols pollués – Société FORMER à Delle

Arrêté du 22 mars 2002 concernant les installations autorisées et les dispositions à suivre – Société FORMER

Arrêté préfectoral complémentaire du 9 avril 2010 concernant la surveillance et les conditions de rejet des effluents – Société LISI Automotive Former à Delle

Arrêté préfectoral complémentaire n 201434-001 du 9 décembre 2014 concernant la gestion de la pollution du site – Société LISI Automotive à Delle

Dossier d’information (adressé à la DREAL) - Arrêt temporaire de l’activité de traitement de surface de l’usine de Delle – LISI Automotive

5.2.4 Sites institutionnels

www.geoportail.gouv.fr : carte topographique, photographie aérienne (2013), hydrologie...

infoterre.brgm.fr : carte géologique, base de données du sous-sol

www.georisques.gouv.fr : inondations par remontée de nappe, aléa argiles, cavités souterraines

basol.developpement-durable.gouv.fr

basias.brgm.fr

www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr

carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/14/carteinfo.map

inpn.mnhn.fr

sierm.eaurmc.fr/gestion/dce/geo-sdage/

prim.net

www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/ : Référence Mérimée IA90000098 : usine de décolletage et d’emboutissage de la Société Industrielle de Delle, actuellement Former

cadastre.gouv.fr

www.territoire-de-belfort.gouv.fr